ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2022

Date : Jeudi 7 avril 2022 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil communal de Vevey - Rue du Conseil 8 - 1800 Vevey

Présidence : Corinne Borloz (Corseaux)

Scrutateurs : Jacques Sauvonnet (Vevey) - Dominique Vaucoret (La Tour-de-Peilz)

Présent(e)s : 53 conseillères et conseillers
Excusé(e)s : 10 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentations
3.1 Madame Magali Tarin (Blonay-Saint-Légier)
3.2 Madame Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Madame Maya Daeppen, démissionnaire
3.3 Monsieur Pierre-Yves Charpilloz (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Monsieur Michael Rohrer, démissionnaire
3.4 Monsieur Jean-Marc Roduit (Vevey) en remplacement de Monsieur Nuno Domingos, démissionnaire
4. Election d'un membre et d'un membre suppléant de la Commission de gestion représentant la commune de Blonay-Saint-Légier pour la législature 2021-2026
5. Election d'un membre suppléant de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Michael Rohrer (La Tour-de-Peilz), démissionnaire
6. Election d'un membre de la Commission de gestion pour la législature 2021-2026, en remplacement de Monsieur Cihan Kirisci (Vevey), démissionnaire
7. Nomination d'une commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de Monsieur Lionel Winkler (Montreux), déposée lors de la séance du 18 novembre 2021, intitulée « Améliorer les possibilités d'engagement de la milice sapeur-pompier lors des interventions de jour »
8. Approbation du procès-verbal No 05/2021 de la séance du 18 novembre 2021
9. Communications du Bureau
10. Correspondance
11. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
12. Préavis du Comité de direction
12.1 Comptes 2021 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2022)
12.2 Rapport de gestion 2021 (No 02/2022)
13. Rapports des commissions
14. Communications du Comité de direction
14.1 Réponse aux questions de Monsieur Jacques Keller (Corsier-sur-Vevey) déposées lors de la séance du 18 novembre 2021 (No 01/2022)

14.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), déposée lors de la séance 18 novembre 2021, intitulée « Vie nocturne : collaboration avec les établissements de nuit et prévention des risques » (No 02/2022)
15. Autres objets s'il y a lieu

Mme la Présidente Corinne Borloz (Corseaux) ouvre la 4ème séance de la législature 2021-2026 et souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle salue le public, le personnel de l'ASR, les représentants de la presse, et les remercie de leur intérêt pour notre association.

En préambule, elle félicite Mme Sandra Glardon (La Tour-de-Peilz), MM. Romain Pilloud (Montreux) et Mathieu Balsiger (Blonay-St-Légier) pour leur élection au Grand Conseil, en leur souhaitant pleine satisfaction dans cette nouvelle aventure.

Nous avons appris le décès du papa de notre collègue, M. Clément Tolusso, président du groupe Vevey. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

1. APPEL

Excusé(e)s : Mathieu Balsiger (Blonay-St-Légier) - Philippe Verdan (Chardonne) - Jacques Keller (Corsier) - Dominique Pittet (Jongny) - Miguel Gambino (La Tour-de-Peilz) - Claudine Borloz (Montreux) - Nicolino Berardocco (Vevey) - Nicolas Cordonier (Vevey) - Clément Tolusso (Vevey) - Alexandre Koschevnikov (Veytaux)

Mmes Magali Vannay (Jongny) et Sandra Glardon (La Tour-de-Peilz), de même que M. Christian Kaelin (Corsier), membres du Comité de direction, sont excusés. Mme Amélie Flückiger (Chardonne) est quant à elle démissionnaire.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 11, les objets suivants sont annoncés :

11.1 Interpellation de Mme Caroline Gigon (Vevey) - Quelle aide aux victimes de violences domestiques sur la Riviera ?
11.2 Interpellation de M. Romain Pilloud (Montreux) - Quelle organisation pour les stands politiques en période électorale ?
11.3 Interpellation de Mme Béatrice Tisserand (Montreux) - Pay by phone, une bonne alternative à Park Now ?

La parole n'est pas demandée. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que complété.

3. ASSERMENTATIONS

3.1 Madame Magali Tarin (Blonay-Saint-Légier)
3.2 Madame Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Madame Maya Daeppen, démissionnaire
3.3 Monsieur Pierre-Yves Charpilloz (La Tour-de-Peilz) en remplacement de Monsieur Michael Rohrer, démissionnaire
3.4 Monsieur Jean-Marc Roduit (Vevey) en remplacement de Monsieur Nuno Domingos, démissionnaire

Mme la Présidente indique que les nouveaux membres représentant la commune de Blonay-St-Légier (à l'exception de Mme Magali Tarin) ont été assermentés devant le Bureau le 15 février dernier.

Selon la procédure réglementaire, elle donne ensuite lecture du serment prescrit par la loi, puis Mmes Magali Tarin (Blonay-Saint-Légier) et Gabrielle Heller (La Tour-de-Peilz), de même que MM. Pierre-Yves Charpilloz (La Tour-de-Peilz) et Jean-Marc Roduit (Vevey) prêtent serment.

Mme la Présidente les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

4. **ÉLECTION D'UN MEMBRE ET D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE BLONAY-SAINT-LÉGIER POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026**
5. **ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MICHAEL ROHRER (LA TOUR-DE-PEILZ), DÉMISSIONNAIRE**
6. **ÉLECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR CIHAN KIRISCI (VEVEY), DÉMISSIONNAIRE**

Les candidatures de MM. Julien Décombaz (Blonay-St-Légier) et Nicolino Berardocco (Vevey) sont présentées comme membres, celles de Mme Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier) et de M. Loris Berthier (La Tour-de-Peilz) comme membres suppléants.

Sans autres propositions et conformément à l'art. 49, al. 3 RCI, sont nommés de manière tacite et par acclamation MM. Julien Décombaz (Blonay-St-Légier) et Nicolino Berardocco (Vevey) membres, Mme Tommasina Maurer (Blonay-St-Légier) et M. Loris Berthier (La Tour-de-Peilz) membres suppléants de la commission de gestion pour la législature 2021-2026.

Mme la Présidente les remercie de leur engagement.

7. **NOMINATION D'UNE COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA MOTION DE MONSIEUR LIONEL WINKLER (MONTREUX), DÉPOSÉE LORS DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021, INTITULÉE « AMÉLIORER LES POSSIBILITÉS D'ENGAGEMENT DE LA MILICE SAPEUR-POMPIER LORS DES INTERVENTIONS DE JOUR »**

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : Cédric Bussy (Vevey)
Membres : Lionel Winkler (Montreux) - Mario Gori (Montreux) - Jacques Sauvonnet (Vevey) - José Espinosa (La Tour-de-Peilz) - Nicolas Luyet (Corsier) - Guillaume Augnet (Veytaux) - Gilbert Jaunin (Blonay-St-Légier) - Mélanie Wunderli (Blonay-St-Légier)

8. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL NO 05/2021 DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 05/2021 de la séance du 18 novembre 2021 est adopté à une large majorité (deux abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

9. **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Lors de sa séance du 28 mars dernier, le Bureau a discuté des points suivants :
- Le Canton n'a pas approuvé la modification du règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours SDIS Riviera (Préavis No 03bis/2021). Contact sera pris avec la DGAIC afin de trouver une formulation qui convienne à toutes les parties. Un nouveau préavis sera présenté au Conseil intercommunal
- Merci aux nouveaux membres du Conseil intercommunal de passer vers la secrétaire à la fin de la séance pour recevoir le règlement du Conseil intercommunal
- Mme la Présidente indique que la prochaine séance du Conseil intercommunal, le 9 juin 2022, dernière séance sous sa présidence, se déroulera à Corseaux, à la salle de Châtonneyre

10. CORRESPONDANCE

Lettre de Mme Amélie Flückiger (Chardonne) annonçant sa démission du Comité de direction avec effet au 31 mars 2022. L'élection et l'assermentation de son successeur seront portées à l'ordre du jour de la prochaine séance.

11. DÉPÔT ET DÉVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

11.1 Interpellation de Mme Caroline Gigon (Vevey) - Quelle aide aux victimes de violences domestiques sur la Riviera ?

Mme Caroline Gigon (Vevey) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« En Suisse, toutes les deux semaines une personne meurt des suites de violences domestiques. Ce sont surtout les femmes qui sont victimes de violences domestiques (quatre fois plus souvent que les hommes). Malgré une politique active de l'État de Vaud dans ce domaine, le nombre de femmes qui doit se mettre en sécurité reste élevé. En moyenne, 150 femmes victimes sont hébergées chaque année dans le canton de Vaud (communiqué de presse du canton de Vaud du 24 février 2022). En juin 2020, après le confinement lié au COVID 19, le conseiller communal socialiste Julien Rilliet, a déposé un postulat demandant à la commune de Vevey de déployer une large palette de mesures d'aides aux victimes de violences domestiques. Ce sujet ne concerne bien évidemment pas que la commune de Vevey, à l'image de l'espace d'accueil spécialement aménagé par ASR. Que la réponse à cette problématique soit régionale ou communale, la première étape est d'évaluer les besoins de la population et ASR semble être un interlocuteur de premier ordre.

Nous aimerions si possible obtenir les réponses aux questions suivantes :

1. Compte tenu que les situations de violence domestique sont dénoncées au Ministère public par les agent.e.s de police, combien de ces situations ont-elles été dénoncées ces cinq dernières années ?
2. Que fait ASR dans ces situations ? De quels moyens dispose-t-elle pour aider immédiatement les victimes ? Qu'est-il proposé aux personnes concernées une fois leur sécurité immédiate rétablie ?
3. Malley-Prairie offre 24 lits d'hébergement d'urgence à Lausanne et ouvre une antenne de 10 lits à Morges en mai prochain. Le Chablais valaisan a ouvert fin 2020 une petite structure pour les besoins de sa région. Sur la Riviera, combien de femmes bénéficient-elles d'un tel accueil en moyenne chaque année ? Combien de ces situations impliquent-elles des enfants ? Répond-on à toutes les situations nécessitant un logement d'urgence sur la Riviera ? Si non, ASR peut-elle nous dire combien de logements d'urgence seraient nécessaires sur la Riviera pour répondre au besoin de mise à l'abri immédiat des victimes ?
4. Les mesures d'éloignement de la personne violente sont-elles applicables ? Les moyens sont-ils suffisants ? Quelles mesures sont-elles prises pour empêcher la récidive ? Ces mesures sont-elles efficaces et dans quelle proportion ?
5. On le sait, dans des situations de détresse, la qualité relationnelle et l'établissement d'une relation de confiance sont essentiels à la capacité des victimes à se dévoiler et à collaborer. Qu'offre ASR dans ce sens ? Les agent.e.s de police reçoivent-iels une formation spécifique à la gestion de ces situations particulières ? Si oui, laquelle ? Pour quelle proportion d'agent.e.s et dans quels délais? Est-il prévu un programme de formation continue et une évaluation des agent.e.s à ce sujet au fil de leur parcours professionnel ?
6. Et enfin, vers quels organismes et associations, les victimes sont-elles orientées une fois la sécurité rétablie ? Et qu'en est-il des conjoint.e.s violent.e.s ?

Une réponse écrite est souhaitée en vous remerciant de votre attention. »

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que le Comité de direction répondra par écrit à cette interpellation.

M. Roland Rimaz (Montreux) remarque que le canton dispose depuis de nombreuses années d'une unité de médecine des violences qui s'est déployée dans un premier temps dans le cadre du CHUV. Une unité s'est ouverte à Yverdon et d'autres étaient projetées dans le canton. Il serait peut-être intéressant de poser des questions à cette unité de médecine des violences pour savoir combien de femmes ou d'hommes habitant la zone qui nous concerne ont eu recours à cette structure. En effet, toutes les victimes de violences ne recourent pas forcément aux services de police, mais elles ont besoin d'être entendues, reconnues comme telles et recevoir des informations utiles quant aux suites à donner.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

11.2 Interpellation de M. Romain Pilloud (Montreux) - Quelle organisation pour les stands politiques en période électorale ?

M. Romain Pilloud (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Lors des élections cantonales, mais également pendant les élections communales, les partis politiques doivent demander une autorisation afin d'installer des stands à caractère politique. C'est une démarche particulièrement importante à Montreux, puisque les emplacements sont attribués individuellement aux différents partis politiques.

Lors des dernières élections au Grand Conseil et au Conseil d'État, les partis politiques ont rencontré de nombreuses difficultés à installer leurs stands sur territoire montreusien. Certains partis n'ont obtenu que des emplacements difficiles, comme la gare de Montreux, tandis que 4 partis politiques se sont retrouvés simultanément à l'emplacement situé à l'Avenue du Léman un samedi matin. En outre, à plusieurs reprises, un emplacement (par exemple devant le centre commercial « Forum ») a été demandé et a été refusé, sous prétexte que celui-ci était déjà réservé. Or, le jour de la réservation, celui-ci restait inoccupé.

Lors des élections communales de 2021, plusieurs partis politiques ont également pris les devants et demandé la réservation de stands plus d'un mois à l'avance. Il a fallu, par mail, relancer de nombreuses fois l'ASR afin d'obtenir une réponse, arrivée finalement très tardivement et limitant fortement notre organisation interne.

Cette situation rend très difficile l'organisation des stands politiques et pose des problèmes d'égalité de traitement entre les groupes politiques, composés de bénévoles et de milicien·ne·s avant tout. Sur base de ces éléments, je pose donc les questions suivantes au Comité de direction :

1. Comment sont actuellement gérées les attributions d'emplacement de stand pour les partis politiques en période électorale et en dehors ?
2. Quels sont les délais nécessaires pour répondre à chaque demande ? Comment cela se fait-il que parfois, il faille plusieurs semaines pour obtenir une réponse ?
3. Comment se fait-il que des emplacements souhaités mais non-attribués soient parfois vides au moment de la réservation effective ?
4. Comment peut-on se retrouver à 4 partis politiques à un emplacement prévu initialement pour une seule réservation ?
5. L'ASR pourrait-elle envisager la mise en place d'une répartition équitable des stands sur territoire communal en période électorale, permettant d'effectuer un tournus des emplacements existants pour les partis politiques le samedi ? Il s'agit particulièrement de la Place de la Paix, des 2 emplacements sis devant le Forum, et des emplacements situés à l'Av. du Léman.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses que vous pourrez apporter à ces questions. »

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que le Comité de direction répondra par écrit à cette interpellation.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

11.3 Interpellation de Mme Béatrice Tisserand (Montreux) - Pay by phone, une bonne alternative à Park Now ?

Mme Béatrice Tisserand (Montreux) donne lecture de cette interpellation, qui est soutenue réglementairement et dont le texte est le suivant :

« Depuis le 1er janvier 2022, l'application « Pay by phone » a remplacé « Park Now » sur la Riviera. Elle devrait permettre de se passer de monnaie physique mais n'est pas toujours fiable. Régulièrement et ceci pas seulement sur la région, il m'est impossible de régler mon parking au moyen de ce mode de paiement sans redémarrer mon téléphone ou en attendant quelques minutes pour l'utiliser. Je pensais être un cas isolé mais ai entendu quelques personnes s'en plaindre alors qu'elles s'évertuaient à activer l'application sur la Grande Place à Vevey sans grand succès.

En sondant mon entourage, le doute a pu être levé à propos de la marque de mon téléphone que je soupçonnais d'être le coupable. Une dame a le même souci avec une autre marque alors que son mari qui possède le même modèle que moi l'active sans encombre. Quant à la version Android installée sur mon appareil, elle est bien plus récente que celle demandée a minima pour utiliser cette offre. Selon mes informations, le choix de passer à «Pay by phone» a été fait car la société répond aux demandes de l'ASR. Voici donc mes questions à propos de cette offre :

1. Avez-vous la possibilité d'obtenir une statistique du nombre de personnes qui se sont plaintes de ce service ?
2. Est-il possible à l'ASR de signaler ces bugs afin qu'ils soient résolus ou est-ce aux clients de s'en charger ?
3. Avez-vous des contacts avec les autres villes de la région qui proposent cette application afin de régler son parking ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses. »

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) communique une réponse orale du Comité de direction :

« En préambule, nous souhaiterions préciser, concernant la thématique du paiement du stationnement à distance, que la décision de changer de prestataire est intervenue consécutivement à un processus de marché public qui s'est déroulé l'année dernière.

En effet, nous n'étions notamment pas parvenus à tomber d'accord avec notre précédent prestataire, la société ParkNow, sur les conditions de renouvellement du précédent contrat qui arrivait à échéance. De plus, afin de favoriser une saine concurrence et tenter d'obtenir en toute transparence les meilleures prestations au meilleur prix possible, nous avons jugé opportun de passer par un marché public.

Nous prenons acte de l'appréciation concernant la fiabilité de notre nouveau partenaire, notamment dans un souci d'amélioration constante de nos services. Néanmoins et jusqu'ici, la plupart des retours des utilisateurs de notre région au sujet des prestations de PayByPhone ont été positifs. Nous désirerions rappeler que notre partenaire précité est une société qui bénéficie d'une solide expérience et d'une large connaissance de son domaine d'activité, puisque présente dans plus de mille villes dans le monde. En Suisse romande, il est notamment possible de payer son stationnement avec l'application PayByPhone dans des villes comme Lausanne, Genève ou Fribourg, ceci à l'entière satisfaction des usagers.

Concernant plus précisément les questions posées, nous sommes en mesure d'y répondre en l'état comme suit, étant précisé que nous demeurons à disposition, si nécessaire, pour fournir une réponse écrite :

1. Avez-vous la possibilité d'obtenir une statistique du nombre de personnes qui se sont plaintes de ce service ? Nous ne tenons pas de statistiques précises concernant le nombre de plaintes. Toutefois, chaque plainte d'usager est traitée de manière spécifique et relayée, selon les circonstances, à la société PayByPhone. Le suivi de ces plaintes, en collaboration avec notre partenaire précité, nous permet de faire progresser la qualité du service offert aux usagers. Ce fut le cas, par exemple, en tout début d'année, lors du lancement de la nouvelle application, quand certains automobilistes ont signalé un problème de géolocalisation qui a été rapidement résolu.

2. Est-il possible à l'ASR de signaler ces bugs afin qu'ils soient résolus ou est-ce aux clients de s'en charger ? Comme indiqué précédemment, l'ASR relaye systématiquement à son partenaire tous les dysfonctionnements avérés dont elle a connaissance et pour lesquels une intervention de PayByPhone est jugée nécessaire. Les clients peuvent néanmoins également signaler d'éventuels bugs techniques directement à PayByPhone, sur la page internet dédiée : https://www.paybyphone.ch/envoyer-un-retour

3. Avez-vous des contacts avec les autres villes de la région qui proposent cette application afin de régler son parking ? Nous entretenons des contacts informels avec certaines villes qui proposent également l'application PayByPhone pour le paiement à distance du stationnement. C'est notamment le cas avec la Ville de Lausanne, où le responsable adjoint de notre Office de la mobilité a travaillé par le passé. Les retours qui nous parviennent de Lausanne concernant l'utilisation de l'application PayByPhone sont globalement positifs et aucun problème majeur concernant le bon fonctionnement du système n'a été porté à notre connaissance jusqu'ici. »

Mme Béatrice Tisserand (Montreux) indique qu'elle souhaite obtenir une réponse par écrit.

M. Tal Luder (Montreux) aimerait savoir si, à défaut de connaître le nombre de plaintes, on peut obtenir un pourcentage ou un ratio.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) indique que cela figurera dans la réponse écrite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

12. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

12.1 Comptes 2021 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

12.2 Rapport de gestion 2021 (No 02/2022)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

13. RAPPORT DES COMMISSIONS

Néant.

14. COMMUNICATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

14.1 Réponse aux questions de Monsieur Jacques Keller (Corsier-sur-Vevey) déposées lors de la séance du 18 novembre 2021 (No 01/2022)

Lors de la séance préparatoire du groupe Amont, M. Jacques Keller (Corsier-sur-Vevey), absent ce soir, s'est déclaré plus que satisfait de la réponse apportée par le Comité de direction à ses questions.

La parole n'est pas demandée.

14.2 Réponse à l'interpellation de Monsieur Pascal Rossier (Montreux), déposée lors de la séance 18 novembre 2021, intitulée « Vie nocturne : collaboration avec les établissements de nuit et prévention des risques » (No 02/2022)

M. Pascal Rossier (Montreux) remercie le Comité de direction pour ses réponses complètes et détaillées à chacune des questions posées. Il constate avec satisfaction que des mesures concrètes de prévention et de partenariat ont été prises dans les établissements de nuit à Montreux et dans d'autres villes. Il se dit également satisfait des réflexions qui sont menées peut-être pour le futur afin d'améliorer la situation. Il aurait cependant caressé l'espoir que son interpellation fasse émerger un partenariat plus abouti et de manière plus pérenne avec les établissements de nuit, mais se dit satisfait des réponses et des mesures prises par le Comité de direction et l'ASR dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Communication orale suite à l'interpellation de Monsieur Cihan Kirisci, conseiller intercommunal (Vevey) déposée lors de la séance du 16 septembre 2021 intitulée « Allooo 118 au secours, il y a le feu à la caserne de Vevey »

« Lors de la séance du Conseil intercommunal du 16 septembre 2021, M. Cihan Kirisci, conseiller intercommunal (Vevey), a déposé une interpellation intitulée « Allooo 118 au secours, il y a le feu à la caserne de Vevey ». Cette interpellation contient deux parties initiales relatant des « faits de type opérationnel » et des « faits de type relationnel et comportemental », ainsi qu'une partie finale comprenant onze questions.

Dans la communication No 5/2021 adressée au Conseil intercommunal lors de la séance du 18 novembre 2021, le Comité de direction a répondu à chacune des onze questions précitées de manière circonstanciée.

En dépit des éventuelles interrogations que pourrait faire naître le contenu de l'interpellation, le Comité de direction tenait à assurer son soutien au personnel de la caserne de Vevey. Dans cette optique, il a confié lors de sa séance du 25 novembre 2021 un mandat à la société Valeur Plus SA, établie à Vevey, afin de garantir la confidentialité et la neutralité du processus. Par ailleurs, il s'engageait à communiquer les résultats de cette démarche de manière transparente à la commission de gestion.

En date du 31 mars 2022, l'organisation susmentionnée rendait son rapport d'enquête sur le climat social au sein de la caserne de Vevey.

1. Enquête qualitative

Cette étude a eu pour but d'évaluer de manière neutre et objective :

- La perception de l'image de la caserne
- L'identification à la caserne
- Le niveau de satisfaction général
- L'organisation, le matériel et le cadre de travail
- Les relations et la communication avec les collègues et la hiérarchie
- La motivation et l'épanouissement des pompiers de milice
- Les attentes et besoins (de formation, de développement ou autre)

À noter que l'opportunité de s'exprimer au travers de cette enquête a été offerte à l'ensemble des pompiers de la caserne, tous grades confondus, avec comme objectif, la mise en lumière de potentiels leviers d'action permettant d'accroitre le degré de satisfaction général des répondants.

Réalisée à l'aide d'un questionnaire en ligne autoadministré, l'enquête composée de 35 questions a été soumise à 51 participants durant une période de 4 semaines, soit du lundi 17 janvier au vendredi

11 février 2022. Le taux d'achèvement de l'enquête a été de 90.19 %, soit 46 répondants sur 51 personnes interrogées. Précisons que 3 personnes ont initié la démarche et ont finalement quitté le sondage en cours de route. Au regard de ces statistiques, on peut considérer que les résultats présentés par l'enquête sont hautement représentatifs de l'avis général. Un taux d'engagement supérieur à 90 % démontre également une grande implication et un fort sentiment d'appartenance à la caserne.

2. Entretiens qualificatifs

Des besoins d'approfondissement pouvant parfois se faire ressentir, la possibilité de prendre part à des entretiens qualitatifs a été offerte aux participants du 15 au 23 mars 2022. Cette démarche volontaire n'a été que très peu exploitée par les participants. Seules 3 personnes se sont manifestées, ce qui représente le 6.5 % des répondants et n'est par conséquent pas suffisamment représentatif du positionnement général de la caserne. Néanmoins, des éléments pertinents ont été intégrés à l'analyse des résultats quantitatifs et pris en considération afin de concevoir des prises de mesures en lien avec les besoins du terrain.

3. Constat

Abstraction faite de l'ancienneté des locaux qui apparait clairement comme un facteur d'insatisfaction péjorant l'appréciation générale des conditions de travail, l'enquête met en lumière des résultats de nature positive et ne révèle à première vue rien de véritablement alarmant, en réponse à l'interpellation du 16 septembre 2021.

Des points d'attention demeurent cependant bien réels et des actions sont à mettre en place à court terme pour permettre de resolidariser l'ensemble de la caserne autour d'une ligne managériale commune, empreinte de valeurs fortes, vécues et partagées de tous. En effet, la mise au concours du poste de chef de site a quelque peu désécurisé les répondants qui sont dans l'attente de la décision de l'État-major.

À ce propos, un positionnement managérial légitime, humain et affirmé est attendu par le successeur de Monsieur le Capitaine Jean-Laurent Delacrétaz, dont les qualités relationnelles ont toujours été reconnues. Ce dernier étant très apprécié de ses pairs, la transition comprend de multiples défis.

En résumé, les 5 enjeux majeurs pour la caserne de Vevey sont :

- Moderniser les locaux afin d'offrir un environnement de travail accueillant, adéquat et adapté aux normes de qualité imposées dans les autres SDIS ;
- Solidariser l'ensemble du collectif autour d'une ligne managériale commune, empreinte de valeurs vécues et partagées de tous ;
- Communiquer de manière transparente, uniforme et systématique, en respectant la voie hiérarchique, vers le haut, comme vers le bas ;
- Promouvoir le dispositif de formation interne ;
- Assurer davantage de proximité entre l'État-major et les équipes, pour observer ce qui se passe sur le terrain et faire appliquer des décisions en phase avec les attentes réciproques.

4. Conclusion

Sur la base d'une proposition de mesures concrètes à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, le Comité de direction, la Direction et l'Etat-major du SDIS Riviera mettront progressivement en œuvre un plan d'action. En raison du bref laps de temps entre la réception de ce rapport et cette communication, il y aura lieu de l'analyser plus en détail. La commission de gestion sera naturellement informée régulièrement du suivi et de l'évolution de la situation. »

M. Cédric Bussy (Vevey) remercie le Comité de direction pour cette réponse très complète et les mesures prises. Avoir un partenaire externe pour réaliser une analyse approfondie est une agréable surprise et une très bonne idée. Il émet le souhait que le Comité de direction continue d'informer le Conseil intercommunal sur le plan de mesures qui sera choisi et qu'un suivi soit fait. Revenant sur la question

de la communication qui doit être uniforme et qui suit la voie hiérarchique, autant ascendante que descendante, il considère que c'est effectivement un point normal et important dans un corps uniformé. Néanmoins, on sait qu'une des problématiques des corps uniformés, c'est justement la difficulté à faire remonter les problèmes. Cela existe peut-être déjà, mais il invite le Comité de direction à prévoir une « boîte à problèmes » ou un service de médiation, un interlocuteur qui permette de s'exprimer en dehors de la voie hiérarchique. C'est important pour éviter aussi ce genre de problématique.

M. Bernard Degex (Blonay-St-Légier) répond que, comme indiqué en fin de communication, au minimum la commission de gestion sera nantie des mesures de manière très précise et sans doute qu'une communication plus large sera faite à l'ensemble du Conseil intercommunal. Concernant un médiateur, l'ensemble des collaboratrices, collaborateurs, astreintes, astreints et volontaires de l'ASR peuvent déjà solliciter en tout temps une personne de confiance externe, notamment pour la prévention des risques psychosociaux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Rapport d'activités 2021 de la Cour des comptes

« Le 30 mars dernier, la Cour des comptes a annoncé à l'ASR la publication de son Rapport d'activités 2021, intégrant le suivi des recommandations au 31 décembre 2021.

Le suivi des recommandations 2021 portait sur 23 rapports parus entre mars 2014 et janvier 2021, représentant un total de 253 recommandations.

Parmi les rapports d'audit publiés, figurait notamment celui relatif à la surveillance des établissements d'hébergement et de restauration, dans le cadre duquel l'ASR a été auditée, en particulier son Office du commerce et des manifestations.

Dans cet audit, la Cour des comptes a examiné le travail réalisé par quatre communes (Château-d'Oex, Payerne, Villeneuve et Lausanne) et deux associations intercommunales (ASR et POL Sécurité dans l'ouest lausannois).

À cet égard et de manière expresse dans ce Rapport d'activités 2021, la Cour des comptes a tenu à saluer l'important travail réalisé par le Comité de direction et l'Office du commerce et des manifestations (OCM).

Qui plus est – et ce déjà dans la partie générale concernant le suivi de l'ensemble des audits et des recommandations – la Cour des comptes a relevé « l'extrême efficacité » de l'Association Sécurité Riviera.

En effet, notre OCM est parvenu à mettre en œuvre l'entier des 7 recommandations qui lui avaient été adressées fin janvier 2021 dans le cadre de l'audit sur la Surveillance des établissements d'hébergement et de restauration (rapport n° 63) ; ce, qui plus est, dans un laps de temps relativement bref.

Tout cela a eu pour effet que la Cour des comptes a considéré que les mesures prises par l'ASR répondaient déjà entièrement à toutes les recommandations qui avaient été formulées.

Plus précisément, la Cour des comptes a constaté avec satisfaction que l'OCM avait mis en place une planification formelle des activités de surveillance des établissements.

Elle a relevé également la création d'un système d'information, permettant de recenser l'ensemble des activités déployées durant l'année et d'extraire différentes statistiques pour mesurer le travail réalisé et analyser l'atteinte des objectifs fixés lors de la planification.

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les établissements, l'ASR a aussi établi une liste des différents types d'infractions et défini les sanctions qui en découlent.

Enfin, pour renforcer la gestion des conflits d'intérêts au quotidien, le Comité de direction a adopté, en juillet 2021, une nouvelle directive s'appliquant à l'ensemble du personnel de l'ASR. Une communication a été adressée à l'ensemble du personnel pour le sensibiliser quant à son contenu.

En définitive, nous pouvons donc observer avec satisfaction que la Cour des comptes a jugé de manière extrêmement positive l'activité de notre Office du commerce et des manifestations, consécutive à son audit portant sur la surveillance des établissements.

Elle a donc mis fin, logiquement et de façon formelle, au suivi du rapport d'audit qui concernait l'ASR. Les documents relatifs au Rapport d'activités 2021 de la Cour des comptes, ainsi que ceux portant de manière plus spécifique sur l'audit dont a fait l'objet notre OCM, sont disponibles sur le site internet de l'État de Vaud, à la page dédiée aux activités de la Cour des comptes. »

La parole n'est pas demandée.

15. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Roland Rimaz (Montreux) revient sur son intervention concernant les violences domestiques. L'unité de médecine des violences dispose de quatre lieux de consultation dans le canton (CHUV, Yverdon, Nyon et Rennaz) ; c'est donc d'autant plus peut-être un lieu à consulter pour obtenir des informations au sujet de cette problématique. Les consultations sont menées par des infirmières et des infirmiers, sous la responsabilité de médecins en médecine légale qui appartiennent au Centre universitaire romand de médecine légale.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 19h30.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

La Présidente
Corinne **BORLOZ**

La Secrétaire
Carole **DIND**